

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 29 Germinal, an V.

( Mardi 18 Avril 1797 ).

*Destination d'un corps de troupes piémontaises de quinze à seize mille hommes pour aller renforcer l'armée du général Buonaparte. — Mauvais état dans lequel se trouve l'armée de l'archiduc Charles. — Assassinats fréquents dans le département de Loir et Cher. — Bulletin de l'armée d'Italie. — Liste des députés nommés par divers départemens.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### A L L E M A G N E.

*De Stuttgart, le 4. avril.*

Les troupes piémontaises qui formoient un cordon sur la frontière du Milanès, ont une destination bien différente de celle qu'on avoit supposée : c'est un corps d'armée de 15 à 16 mille hommes, qui doit aller renforcer l'armée du général Buonaparte, en vertu d'un traité d'alliance offensive & défensive conclu entre sa majesté le roi de Sardaigne & la république française. Les conditions n'en sont pas connues ; mais on prétend savoir que la France prend à sa charge la solde & l'entretien de ces troupes aussi-tôt qu'elles auront passé le Tesin ; & qu'elle garantit au roi de Sardaigne une augmentation de territoire à la paix générale. Les lettres de Vienne du 27 confirment cette nouvelle, en annonçant que l'ambassadeur de Sardaigne a reçu le 20 un courrier de sa cour, qui le rappelle à Turin.

Il paroît que la conclusion du traité d'alliance dont on parloit depuis plusieurs mois, a été un des résultats des conférences tenues à Bologne.

### F R A N C E.

#### A R M É E D' I T A L I E.

Au quartier-général de Freisac, le 14 germinal, an 5.

*Bulletin du 13 germinal.*

Les divisions Augereau & Massena, qui étoient arrivées le 12 à Saint-Veit, en chassant devant elles l'arrière-garde ennemie, ont continué leur marche sur Freisac, en réparant tous les ponts que l'ennemi avoit coupés sur la Zurk, avec cette activité qui caractérise les opérations de l'armée d'Italie. Le retard qu'éprouverent nos troupes fut bientôt regagné par leur marche précipitée. L'ennemi voulut tenir à Freisac, où il avoit demandé une suspension d'armes de quatre heures. Il abandonna des magasins immenses de quoi nourrir 20 mille hommes pendant quinze jours. Il voulut profiter des avantages que lui offroient

les gorges au-dessus d'Ernestein ; il fit rétrograder plusieurs bataillons de grenadiers ; & malgré ses dispositions & son artillerie, il fut forcé par la division du général Massena, qui fit dans cette occasion 600 prisonniers, & tua & blessa beaucoup de monde.

L'ennemi évacua le Tyrol devant nos divisions qui sont au-delà de Brixen & Lientz.

La division Bernadotte, qui a protégé l'évacuation des mines d'Idria & la perception des impositions mises sur Trieste, suit son mouvement sur notre droite.

Le chef de l'état-major-général,  
*Signé, Alex. BERTHIER.*

#### D É P A R T E M E N T D U M O N T - B L A N C.

*De Chambéry, le 20 germinal.*

Un courrier, qui a passé ici avant-hier, représentoit l'armée du prince Charles comme réduite dans l'état le plus fâcheux. On assure que ce prince a couru des risques personnels très-graves, & que sans le secours d'un cheval très-vite à la course, il auroit été fait prisonnier.

Quoique la forteresse de Lintz puisse encore arrêter l'armée victorieuse, Vienne est tellement menacée, qu'on croit fort qu'elle fera des propositions de paix. On prétend que l'archiduc presse beaucoup sa cour d'entrer en négociation.

Nous voyons ici passer des troupes en grand nombre pour l'Italie. Dans l'espace des six derniers mois, on estime qu'il en a passé près de 80 mille.

#### D É P A R T E M E N T D E L A S A R T H E.

*Extrait d'une lettre du Mans, du 24 germinal.*

Je vous avois annoncé que le terrorisme triomphoit au Mans ; il vient d'être abattu par l'assemblée électorale. Il est impossible d'offrir plus d'ordre, de sagesse & de dignité. Une majorité immense a porté à la législature trois hommes également recommandables par toutes les vertus patriotiques. L'un est le citoyen Bolin de Bera, qui, pour les services qu'il avoit rendus à sa patrie dans la magistrature, a été enseveli dix mois dans les cachots de Robespierre ; le second, le citoyen Mangeot, officier d'artillerie, qui a été aussi en butte aux fureurs des jacobins ; le troi-

sième, le citoyen Piet, qui a passé sa vie à plaider la cause des accusés. Voilà les choix dont s'honore le département de la Sarthe, &c.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Blois, le 21 germinal.

Les opérations de notre assemblée électorale se sont terminées à la satisfaction des honnêtes gens. Le parti opposé n'ayant pu réussir à faire nommer pour député l'ex-conventionnel Venaille, homme généralement détesté, sur-tout dans notre ville où il a fait beaucoup de mal, a tourné ses voix sur Dubois-Crancé, qui de 230 votans, a eu 39 voix. C'est une dérision d'autant plus frappante, que Babeuf lui-même en a obtenu une.

Le citoyen Joussetin, notaire en cette ville, jouissant de l'estime générale, vient d'être nommé au conseil des anciens. Le citoyen Deschamps, de Vendôme, qui a toujours professé les meilleurs principes, a été nommé pour le conseil des cinq-cents.

Il se commet, dans ce pays-ci, des vols et des assassinats fréquents; les voyageurs ne peuvent plus s'exposer dans les routes à la chute du jour, et les personnes qui vivent dans des campagnes isolées, y courent les plus grands dangers, hier un particulier des environs de cette ville a été trouvé, ainsi que sa femme et une domestique, assassinés à coups de couteau, avec les têtes séparées du corps. Un des assassins a été trouvé quelques heures après.

De Paris, le 28 germinal.

Les électeurs du département de la Loire ont nommé pour députés au corps législatif, les citoyens René Pupil, du Bourg-Argental; et Imbert, de Mont-brison: choix excellens, mais non dans le sens de Poultier.

Dans le département de la Meurthe, on a nommé les citoyens Jacqueminot & Boulet.

Dans celui du Doubs, les suffrages s'étoient d'abord réunis sur le citoyen Gros; mais il a refusé, & l'on a nommé à sa place le citoyen Grappe, ci-devant professeur de droit à Besançon.

Dans celui de la Haute-Saône, les citoyens Laterrade, avocat, & Pichegru, général en chef.

Dans celui de Saône & Loire, on a nommé au conseil des anciens le citoyen Tupinier, membre du tribunal de cassation; au conseil des cinq-cents les citoyens Changarnier, d'Autan, & Vaudelin, président suspendu du département de l'an 4.

Dans celui du Rhône, les citoyens Desrieux & Jourdan, jeune homme de 26 ans.

Dans celui du Pas-de-Calais, les citoyens Grandserre, homme de loi; Bacon, propriétaire; Corne, fils, administrateur du département; Banchez & Dauchel.

Dans celui des Vosges, on a choisi pour second député le citoyen Delpierre, ex-législateur.

Dans celui de la Haute-Vienne, le citoyen Bordas, ex-conventionnel, & le général Jourdan.

Dans celui de Mayenne & Loire, les citoyens Coustard, & Desmazière, ex-constituant.

Dans celui de Maine & Loire, les citoyens Belorme & Mamert-Coulliou, ex-administrateurs du département; Lorrier de Beaufort & Joubert Bonnaire, négociant. Le citoyen Chasle, de Saumur, juge du tribunal civil du département, a été nommé membre du tribunal de cassation.

Dans celui du Pny-de-Dôme, les citoyens Boireau, Milareje, l'Ami, Picot-Lacombe.

Dans celui d'Indre & Loire, les citoyens Gauthier, ex-constituant, Huchet, ex-secrétaire d'intendance.

Résultat du second scrutin du corps électoral de Paris, pour la nomination à la simple pluralité relative, des 22 juges civils, pour compléter les 48.

Achenay, ex-avocat, ex-juge de paix;  
Belin, ex-aggrégé en droit, juge actuel;  
Boucher Durmont, ex-avocat au conseil, juge actuel.  
Boulanger, ex-procureur au châtelet;  
Bourcey, ex-procureur au parlement;  
Cailleau fils, ex-avocat.  
Chappe l'aîné, ex-procureur au châtelet, officier municipal du septième arrondissement;  
Dumours, ex-conseiller en la cour des aides;  
Deyauvert, ex-procureur au châtelet;  
Folenfant, ex-avocat, ex-juge, juge actuel;  
Gerard, *idem*;  
Godescard de Lille, ex-avocat au conseil;  
Henin, ex-maître des comptes;  
Henrard, ex-procureur au parlement;  
Jurieu, ex-procureur au châtelet, ex-lieutenant-général de la prévôté de l'hôtel;  
Lau de Boissy, ex-avocat, ex-conseiller en la cour de cassation, juge actuel;  
Legras, ex-avocat, ex-juge, juge actuel;  
Mourre, ex-avocat, ex-membre de l'administration civile, de police et des tribunaux, juge actuel;  
Nau de Champlouis, ex-conseiller au châtelet;  
Pelletier, ex-avocat;  
Villedieu, ex-procureur au châtelet, ex-avocat.

Plusieurs journaux ont répandu le bruit que la flottille de Dunkerque, commandée par le capitaine de vaisseau Muskeyn, avoit été accueillie par un coup de vent à sa sortie du port; qu'un des principaux bâtimens avoit péri, corps & biens, sur une jettée; & que plusieurs autres avoient été dispersés ou étoient tombés au pouvoir de l'ennemi. Ces faits sont dénués de tout fondement.

Il est bien vrai que le citoyen Muskeyn est sorti de Dunkerque; qu'une partie des bâtimens sous ses ordres s'est portée dans l'est et dans l'ouest de ce port; mais ce mouvement avoit été ordonné, et n'est pas l'effet de la dispersion de la flottille. Il est encore vrai que plusieurs canonnières ont combattu contre des frégates anglaises, mais aucune de ces embarcations n'a été prise, et l'ennemi, au contraire, a été forcé d'abandonner le champ de bataille; enfin, il est vrai qu'un des bâtimens a échoué en sortant du port; mais il a été depuis remis à flot, et personne n'a péri. Au surplus, la flottille continue à favoriser la navigation du cabotage, et à préserver de toute atteinte cette partie des côtes de la république. (*Article officiel.*)

Sur la lettre de Buonaparte à l'archiduc Charles.

Buonaparte semble avoir pris à cœur de justifier sa fortune & d'obtenir tous les genres de gloire. La lettre qu'il vient d'écrire à l'archiduc Charles restera autant que le souvenir de ses exploits; elle est fortement empreinte du sentiment de la véritable gloire. C'est au moment où ses succès l'emportent avec une rapidité qu'à peine il a pu prévoir, qu'il se montre supérieur à la gloire d'un

conquérant, pour se présenter comme un envoyé de la paix. Je le loue d'avoir fait entendre la voix de l'humanité au milieu du fracas des armes; je le loue d'avoir sollicité son ennemi par les motifs les plus touchans & les plus généreux, & d'avoir ménagé son orgueil sans le flatter. Le calcul le plus habile ne dicte point ces nuances délicates, ne va pas jusqu'à ce tou de persuasion & de sincérité. On est ému en lisant la lettre de Buonaparte; & jamais une lettre diplomatique n'a obtenu de l'intérêt & de l'attendrissement.

Buonaparte qui a vaincu tant d'armées différentes, triomphe aujourd'hui de toutes les préventions que de tristes souvenirs excitoient, de toutes les inquiétudes que causoit l'éclat de ses victoires. Il se montre ambitieux de cette gloire qu'on ne partage ni avec la fortune, ni même avec les plus valeureux compagnons. Il a réuni vers lui tous les esprits, depuis qu'on l'a vu respectant la vieillesse, le malheur & le dévouement de Wurmsler, lui accordant dans sa capitulation au-delà de ce qu'il avoit demandé pour lui; depuis qu'on l'a vu s'arrêtant devant Rome, sans se laisser séduire par l'ostentation d'un vain triomphe; rendant hommage à la religion de ses peres; plus heureux encore s'il n'eût point remporté de ces dépouilles que le respect des peuples a consacrées: on l'a béni, quand on l'a vu s'occupant à soulager l'exil de ces malheureux prêtres, que l'esprit révolutionnaire persécute dans sa patrie.

Voilà bien des gages donnés à la cause de la justice et de l'humanité; seule cause dont les défenseurs soient assurés de leur récompense, parce qu'ils la trouvent en eux-mêmes et dans la lente justice des siècles. Mais que Buonaparte est loin de nous avoir réparé les malheurs de la guerre et tous les vœux qui suivent la gloire des armées!

Si Buonaparte parvenoit à conclure la paix, s'il retournoit jouir dans sa patrie de toutes les bénédictions qui suivront un héros pacificateur, quels tristes tableaux s'offrieroient à lui en retraversant l'Italie & en revoyant ces lieux illustrés par sa gloire! Par-tout des villes en proie au feu des séditions; ici la superstition forgeant des poignards; là le fanatisme révolutionnaire exécutant des meurtres & des proscriptions; la cause de la religion & celle de la liberté également souillées par des scènes violentes. Tantôt une multitude de victimes viendrait lui demander justice contre des tyrans populaires, qui se forment sur l'épouvantable modèle de ceux qui nous ont opprimés; tantôt une puissance neutre & amie le conjuroit d'arrêter ses pas pour arrêter toutes les révoltes allumées en quelque sorte par nos mains.

Buonaparte qui aspire à la gloire d'éteindre la guerre, doit craindre de laisser sur ses pas un fléau plus terrible encore, la guerre civile; lor qu'il invite à la paix, et ne veut plus obtenir que des couronnes civiques, il ne doit pas se priver des moyens, ni négliger les mesures qui rendent encore la paix possible.

LACRETELLE, le jeune.

*L'administration municipale de Morlaix aux rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

CITOYENS,

Vous avez inséré dans votre feuille numéro 193. en date du 13 germinal, un paragraphe injurieux aux choix de la commune de Morlaix au corps électoral du Finistère.

En qualité de magistrats du peuple qui veulent la constitution, l'union & la paix, nous ne pouvons nous em-

pêcher d'y être sensibles & de vous prier de désabuser vos lecteurs par la même voie.

La commune de Morlaix a des pertes à compter, comme beaucoup d'autres; mais c'est à les oublier, à les réparer même, que les bons citoyens doivent s'attacher.

L'arrestation du père du général Moreau fut commandée par le tribunal révolutionnaire siégeant à Brest, et ne peut être imputée à des citoyens de Morlaix. Ils ont tous été sensibles à sa perte, comme ils s'honorent de la gloire de son fils, et on doit compter sur les choix d'électeurs qui ont de nouveau promis attachement à la république, à la constitution de l'an 3, et se sont engagés à les défendre contre les attaques de la royauté et de l'anarchie.

*Que ferons-nous de l'Italie?*

C'est le titre d'une brochure de 36 pages, qui se trouve chez les marchands de nouveautés; prix, 6 sols. L'auteur, qui paroît fort instruit de l'état actuel de l'Italie, écrit avec modération & propose des vues politiques, qui peuvent souffrir quelque contradiction, mais qui méritent d'être discutées. Nous allons citer un passage de cet écrit.

« La saine politique ne nous conseille-t-elle pas de chercher à affermir notre constitution, & de ne pas allumer à côté de nous une révolution nouvelle, après avoir déclaré à toute l'Europe que la nôtre étoit terminée? N'est-il pas évident que notre sûreté & notre repos exigent d'accoutumer le peuple à l'obéissance aux loix, au lieu de protéger dans un autre pays une révolution dont il est impossible de prévoir le caractère & de calculer les conséquences; que notre gouvernement a besoin de considération & de confiance au-dehors, & qu'il ne peut l'obtenir qu'en ne s'immisçant pas dans les autres gouvernemens; enfin que l'établissement d'une république en Italie deviendrait une source intarissable de troubles & de factions, dont il seroit humiliant pour nous de se déclarer les protecteurs & les amis?

« Quels sont d'ailleurs les titres que nous avons pour nous déclarer ainsi les instituteurs de gouvernemens chez les autres? Nos principes ne peuvent en admettre qu'un seul, celui de la volonté générale. Or, qu'elles preuves avons-nous du consentement du peuple Italien à ces innovations, et quel gage obtiendrons-nous de sa fidélité à maintenir ces institutions étrangères, aussi-tôt qu'elles ne seront plus protégées par la présence de notre armée.

« N'est-il pas évident au contraire que les insurrections de Lugo, de Pavie, de Binasco, de la Carfagnane, de Jesi, &c., et les rigueurs excessives qui ont été déployées si souvent par nos généraux, pour contenir le peuple, sont autant de témoignages incontestables de sa répugnance pour de semblables changemens? Il seroit absurde de supposer de bonne foi, qu'un peuple vieilli dans l'habitude d'antiques usages, de sentimens et d'idées religieuses qui sont pour lui comme des loix, puisse réformer en un moment son existence morale, pour accueillir des opinions nouvelles, dont il ne connoit encore ni le vrai sens, ni le but, ni l'utilité. Les passages rapides et violens d'une opinion à une autre, sont aussi contraires à la nature intellectuelle de l'homme, qu'à la constitution des sociétés: le tems seul et les lumières ont le pouvoir de changer, par une tendance naturelle, ce que le tems et les préjugés ont consacré. Les idées dominantes d'un peuple se composent des élémens moraux et politiques de sa situation. Les agitations de la liberté ont produit en

Italie, dans le seizieme siecle, l'étonnant génie de Machiavel : des tems plus calmes, une longue paix, ont depuis changé la direction des esprits, et les ont tourné vers l'étude de la littérature et des arts, au lieu de les arrêter sur les principes toujours difficiles et mystérieux de la politique. La science sociale est en Italie à son berceau, et les discussions qui se sont élevées tout récemment au sein du congrès cispidan, n'ont que trop prouvé combien les idées les plus communes en France avoient besoin, pour ces législateurs, de définitions et de développement ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 28 germinal.

On lit le bulletin de la santé du citoyen Sieyes ; son état est toujours satisfaisant.

Golzart, par motion d'ordre, demande qu'une commission soit nommée pour examiner de quelle maniere on vérifiera les pouvoirs des nouveaux députés au corps législatif.

Plusieurs membres représentent que cet objet regardera le corps législatif après l'arrivée du nouveau tiers, & le conseil passe à l'ordre du jour.

Pons (de Verdun), membre du conseil, écrit que, dans la nuit du 23 au 24, l'on a pendu à Verdun, à l'arbre de la liberté, un mannequin qui le représentoit.

S'il ne s'agissoit que d'une injure particulière, Pons annonce qu'il l'auroit méprisée, mais ce sont tous les représentans qui ont montré un vif amour pour la république, qu'on menace. Sieyes vient d'être assassiné; d'ailleurs on n'a pas recherché à Verdun les auteurs de l'attentat qu'il dénonce; un militaire au contraire qui a voulu décecher le mannequin a été arrêté. Pons invite le conseil à prendre des mesures générales.

Le conseil charge le directoire de faire rechercher & poursuivre les auteurs de cet attentat.

On reprend la discussion sur les transactions : la question dont le conseil s'occupe, est de savoir s'il y aura une échelle de dépréciation des assignats, uniforme pour toute la république.

Plusieurs membres sont de cet avis, & demandent que cette échelle soit dressée d'après les cours de la trésorerie nationale.

D'autres membres représentent que le cours a varié selon les départemens, & n'étoit pas le même par-tout aux mêmes époques.

Bergier présente un long projet tendant à ce qu'on soit tenu de rembourser la valeur de ce que les assignats qu'on a reçus représentoient dans les lieux où on les a reçus.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à la commission du projet de Bergier.

Il renvoie à la commission des finances le projet sur la solde des troupes, présenté par Gossuin.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 28 germinal.

Michet, organe d'une commission, fait un rapport sur

une résolution du 19 ventôse, qui transfere à Neuville le tribunal de police correctionnelle de Pithiviers. Il propose de rejeter l'acte d'urgence, attendu que rien ne prouve la nécessité pressante de changer le siege de ce tribunal, & que d'ailleurs l'une des deux communes qui en réclament la possession, n'a pas encore eu le tems de faire parvenir les motifs de ses réclamations.

Le conseil rejette l'acte d'urgence, & conformément à la constitution, ne délibère pas sur le fond.

Sur le rapport de Jevardot-Fombelle, le conseil approuve une résolution du 25 germinal, qui fixe l'époque de l'installation des fonctionnaires publics élus par le peuple.

Laffon-Ladebat, au nom d'une commission, propose le rejet de la résolution qui annule les opérations de l'assemblée primaire du canton de Mortrée; vu que les motifs qu'on a donnés de la nullité de ces opérations ne sont pas suffisans, la constitution ne les ayant pas énoncés. — Impression, ajournement.

Bourse du 28 germinal.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$ , 61 $\frac{1}{4}$ .	Lausanne. 1 $\frac{3}{4}$ 30 j., 3 $\frac{3}{4}$ 5 m.
Idem courant.....58 $\frac{1}{4}$ $\frac{5}{8}$ .	Londres.....
Hamb. ....190 $\frac{3}{4}$ , 188 $\frac{1}{2}$ .	Inscrip. gl. 17 s. $\frac{1}{2}$ , 11 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ .
Madrid...11 l. 10 s., 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{3}{4}$ .....10 l. 2 s., 3 s.
Mad. effect.....13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$ .....39 l. perte.
Cadix.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ , 5 s.	Mandat.....29 s., 27 $\frac{1}{2}$ .
Cadix effect.....13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin.....102 l. 5 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{4}$ , 91 $\frac{1}{4}$ .	Ling. d'arg.....50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Livourne.....101 $\frac{1}{4}$ .	Piastre.....5 l. 6 s.
Bâle.....1 $\frac{1}{4}$ 30 j., 3 $\frac{1}{4}$ 3 m.	Quadruple.....79 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hol.....11 l. 7 s.
Marseille.....au pair.	Souverain.....53 l. 15 s. $\frac{1}{2}$ .
Bordeaux.....au pair.	Guinée.....25 l.

Esprit  $\frac{5}{6}$ , 450 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv 9 s. — Café Martinique, 2 l. 3 s. — Idem Saint-Domingue, 2 liv. 1 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 9 à 10 s. — Savon de Marseille, 1 liv. — Chandelle, 13 sols. — Sel, 7 liv. le  $\frac{3}{8}$ .

Les Hommes de 1795, satire, par F. M. G. Duault; se trouve chez tous les marahands de nouveautés.

Œuvres complètes de Mably, 12 vol. in-8°. de 400 & 450 pages chaque. Nouvelle édition. Paris, 1797. Prix, broché, 21 liv. pour Paris, & 30 liv. franc de port.

Les mêmes, 24 gros volumes in-18 de 250 à 300 pages chaque. Paris, 1797, Prix, broché, 18 liv. & 24 liv. franc de port. Cet ouvrage n'a pas encore été imprimé sur ce format.

Cette nouvelle édition est belle, bien exécutée & imprimée sur beau papier. Elle est annoncée à un prix très-modique, qui est de plus de moitié moindre de l'ancien prix, afin que les personnes qui desireront se la procurer puissent l'avoir à peu de frais. A Paris, chez Langlois, libraire, quai des Augustins, n°. 45.

Zéphire, ou le Berceau de Flore, 1 vol. in-18, avec figures, broché. Prix, 1 liv. & 1 liv. 5 sols franc de port. A Paris, chez Mareau, libraire, rue du Cinetiere Saint-André-des-Arts, n°. 9, & chez tous les-marchands de nouveautés.